Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260708-202670-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 Juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Juillet 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, Mme DELMAS Eliane à Mme BEGUIN Christelle, Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole.

Absent : M. BEUVE Eric

Désignation du secrétaire de séance
M. Mikael LOHEZIC est désigné comme secrétaire de séance.

Fixation des tarifs de la cantine

Mme Christelle BEGUIN, Adjointe, propose de poursuivre la revalorisation annuelle des tarifs de la cantine, à compter du 1er septembre 2026 et présente les propositions de la commission « enfance-jeunesse » qui tient compte des coûts de la restauration scolaire, du nombre d'enfants accueillis et du tarif appliqué par le prestataire :

- 4.00 € contre 3.90 € par enfant ;
- Maintien des tarifs pour :
    - le retard : 5.10 €;
    - les adultes et élus/personnel 4.80 €

M. David JEHANNO, Conseiller Municipal, souhaite connaître la répartition du coût de revient du repas entre le prestataire et les charges de la commune, notamment les agents.
Mme Christelle BEGUIN lui communique le coût du repas facturé par le prestataire, à savoir 2.79 € pour les maternelles et 2.90 € pour les élémentaires tout en précisant le nombre de repas servis.
Mme Clémence FIEYRE, Conseillère Municipale, s'étonne de la non mise en place de QF pour ces tarifs, à l'instar du péri et extrascolaire.
Mme Christelle BEGUIN rappelle la position de la commission sur ce point.
Mme Sandrine LE ROUX, Conseillère Municipale, évoque les tarifs qui sont moindre au collège et au lycée, ainsi que les communes qui pratiquent le prix du repas à 1 €.
Sur le sujet de l'application du QF pour les repas, M. David JEHANNO rejoint la position de Mme Clémence FIEYRE et ne trouve pas normal de ne pas les appliquer pour la cantine.
Mme Le Maire renvoie à la commission compétente l'étude de cette suggestion.
En tout état de cause, Mme Christelle BEGUIN souligne que les agents n'hésitent pas à faire un second passage et que les enfants sont servis généreusement.
M. Joël LAUDRIN, Conseiller Municipal, conforte la demande de disposer du coût réel d'un repas.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260708-202670-DE

Mme le Maire précise qu'il sera communique mais rappelle la situation de 2021 où le prestataire, malgré la non livraison de repas, a malgré tout facturé une prestation.
Pour clore le débat, M. Yves-Marie LE POULICHET, Adjoint, alerte les élus sur le risque de voir les coûts du prestataire évoluer significativement à la hausse.

Le Conseil, après en avoir échangé et à la majorité

VOIX POUR : 18

VOIX CONTRE : 2 (Mme Clémence FIEYRE, M. David JEHANNO par rapport à la non application de QF)

ABSTENTIONS : 3 (M. Jean-PREAUD, Joël LAUDRIN, Mme Mirjam HYLKEMA)

VALIDE les propositions de tarifs de la cantine telles que présentées et les **FIXE** au 1er septembre 2026.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 17 Juillet 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 17 Juillet 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance